

## **DELIBERATION DD2026\_046**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 avril 2026

**LE 23 avril 2026**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	80
Votants	82
Pouvoirs	2

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

### **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT**

#### **PRESENTS :**

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. TALLET, M. WEBER

#### **POUVOIR(S) :**

M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET

M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** le code général des collectivités territoriales dispose dans son article L1412-1 que pour l'exploitation en régie directe d'un service public industriel et commercial (SPIC), une régie doit être créée.

**Que** lors du transfert obligatoire de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il a été décidé de créer une régie à simple autonomie financière pour cette compétence.

**Que** la régie à simple autonomie n'a pas de personnalité morale, l'ordonnateur et le représentant légal reste le Président de l'agglomération et le conseil communautaire règle par ses délibérations la quasi totalité des décisions à prendre, mais après avis d'un conseil d'exploitation.

**Que** les régies à simple autonomie sont ainsi administrées par un conseil d'exploitation et un directeur.

**Que** ce conseil d'exploitation est composé de 7 membres.

**Qu'il** est donc proposé de désigner les 7 représentants suivants au conseil d'exploitation des régies d'eau et d'assainissement :

DOBBELS Stéphane
NARDOU Thierry
AMELIN Jean Louis
DURU Nicolas
CIPIERRE Thierry
MOREAU Isabelle
CADET Michel

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de désigner les 7 représentants suivants au conseil d'exploitation de la régie d'assainissement :

DOBBELS Stéphane
NARDOU Thierry
AMELIN Jean Louis
DURU Nicolas
CIPIERRE Thierry
MOREAU Isabelle
CADET Michel

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 04/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/05/2026	Périgueux, le 04/05/2026
Le secrétaire de séance  Pascal PROTANO	Le Président  Jacques AUZOU